

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13 MAI 2020

### Yves Métaireau maire de La Baule-Escoublac, annonce la réouverture de la plage.

Yves METAIREAU, Maire de La Baule-Escoublac dispose depuis hier soir tard de l'arrêté dérogatoire du Préfet de Loire-Atlantique permettant de rouvrir la plage de La Baule. Cette réouverture, tant attendue, est en revanche assortie **de mesures sanitaires particulières** qui devront être respectées **scrupuleusement pour éviter une nouvelle fermeture.**

L'accès à la plage pourra donc se faire dans les conditions suivantes **dès cet après-midi 13 mai** :

- Pratique exclusive d'activités dynamiques telles que : la marche, la course et la pêche à pied, le longe côte, la baignade, le nautisme (voile, paddle, kitesurf ...), l'équitation aux horaires habituels ;
- Obligation de respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre chaque personne et d'au moins 5 mètres entre les groupes de 10 personnes maximum ;
- Information des usagers de la plage par différents moyens (affichage des consignes de sécurité sur les 72 descentes de plage, relais sur internet et réseaux de la ville) ;
- Vidéosurveillance avec 5 caméras déjà installées sur le boulevard de mer, présence des polices municipale et nationale et surveillance nocturne par une société privée ;
- Accès autorisé entre 8h et 21h. En dehors de ce créneau risque d'amende pour les contrevenants ;
- Interdiction de pique-niquer ;

- Elimination des mouchoirs et autres tissus souillés dans les poubelles **UNIQUEMENT** destinées aux ordures ménagères et non celles dédiées au recyclage ;
- Accès règlementé pour les sanitaires à l'exception des douches qui resteront fermées.

**Yves METAIREAU compte sur le sens du civisme et des responsabilités de chacun pour ne pas être contraint de durcir encore les conditions d'accès à la plage.**

**La réouverture de la plage de La Baule représente pour lui, comme pour l'ensemble des Baulois de cœur, un acte fort qui symbolise le lent mais prudent retour à une vie presque normale.**

La Baule-Escoublac, le 13 mai 2020

Mairie de La Baule-Escoublac  
[www.labaule.fr](http://www.labaule.fr)

 Ville de La Baule-Escoublac

 @VilleLaBaule

